

la médiation. Toutefois, on ne doit pas prendre de dispositions tendant à compromettre l'efficacité de nos efforts en matière de secours.

9. Advenant un cessez-le-feu et si les parties en demandent l'établissement, le gouvernement canadien devrait, dans toute la mesure possible, participer, sous l'égide du Commonwealth ou des Nations Unies, à une force efficace de maintien de la paix au Nigeria.

Un exemplaire des procès-verbaux et témoignages pertinents (*fascicules nos 1 à 13*) est déposé.

(*Les procès-verbaux et les témoignages joints audit rapport sont enregistrés à titre d'Appendice n° 6 aux Journaux*)

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que l'un des jours consacrés aux subsides, autre qu'un mercredi ou un vendredi, soit réservé au débat sur le second rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale sur motion portant adoption dudit rapport.

Que, lors d'une telle motion, il soit dérogé à tous les articles du Règlement et tous les précédents applicables dans la mesure nécessaire pour permettre de proposer un amendement comme ce serait le cas lors d'une motion portant modification d'une motion de subsides en vertu de l'article 56 du Règlement.

Quinze minutes avant le moment habituel de l'ajournement de ce jour, M. l'Orateur doit interrompre les délibérations et immédiatement mettre aux voix toutes les questions pour disposer de ladite motion et de tous amendements dont la Chambre est alors saisie.

M. Côté (Longueuil), membre du conseil privé de la reine, dépose à la Chambre,—Copies, en français et en anglais, d'une déclaration concernant l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu aux colonies des disciples de Huter établies au Canada.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Deachman, il est ordonné,—Que le nom de M. Code soit substitué à celui de M. Aiken sur la liste des membres du comité permanent des ressources nationales et des travaux publics.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Deachman, il est ordonné,—Que le nom de M. Howard (Skeena) soit substitué à celui de M. Rose sur la liste des membres du comité permanent des pêches et des forêts.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Deachman, il est ordonné,—Que le nom de M. Howard (Skeena) soit substitué à celui de M. Peters sur la liste des membres du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien.

Sur motion de M. Pilon, appuyé par M. Deachman, il est ordonné,—Que les noms de MM. Laniel et Lessard (Lac-Saint-Jean) soient substitués à ceux de MM. Stanbury et Stewart (Cochrane) sur la liste des membres du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.